



## délai ou pas pour une expertise devant tribunal administratif

Par **dianette**, le **11/09/2011** à **02:20**

j'ai fait une chute avec de séquelles depuis le vingt avril de l'an dernier, j'ai donc pris une avocate, j'attends sur l'aide juridictionnel, j'ai un témoin j'ai glissé sur une plaque de graisse près d'un restaurant. diverses blessures trauma crânien et perte de mémoire immédiate, sommeil inversé, deux bras avec épicondylite et épitrochlite tendinite de quervain et d'autres, douleurs coccygiennes, douleurs des deux mains tombés sur les paumes, migraine avec aura, spe pincement avec oedème du genou sous neurontin, impossibilités de remuscler les deux bras cause à chaque fois je refais d'autres tendinites, dépression nerveuse, peur de glisser, je ne peux pas payer le psy pour m'aider et je me demande si je vais faire l'expertise bientôt, je me suis engagée si l'avocate gagne mon affaire à remplacer l'aj par un paiement mais je viens d'apprendre par la sécurité sociale que de toute façon on me supprimera le fsi et il ne me restera que ma pension soit 270e!! l'avocate me disait que non donc elle aura moins je n'ai pas le choix, elle a demandé une provision mais toujours pas d'expertise, je suis inquiète, d'autant que l'on s'est retournée vers la mairie et que je suis à la Réunion! merci de m'avoir lu, je vais mardi faire des tests mémoire